



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : télécommunications

Question écrite n° 1149

Texte de la question

M. Léo Andy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le préjudice causé aux Domiens par la suppression du tarif « bleu nuit » (moins 75 %) pour les communications internationales. Compte tenu du décalage horaire entre l'Hexagone et les DFA, ce tarif, très favorable, permettait le maintien de contacts téléphoniques entre les familles dispersées entre ces DOM et la métropole. Désormais le coût prohibitif des communications transatlantiques, nonobstant la baisse prévue par la réforme de tarification, rendra quasiment impossibles ces contacts, sauf pour les familles aisées. Cela est d'autant plus dommageable que la cherté du transport contraint les Domiens à ne revoir leurs parents qu'une fois tous les deux ans dans le meilleur des cas. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre en compte cette donnée et de maintenir le tarif « bleu nuit ».

Texte de la réponse

Le parlementaire attire l'attention du ministre sur le prix des communications téléphoniques entre la métropole et les DOM, et en particulier sur les conséquences de la réforme tarifaire qui interviendra le 1er octobre 1997. La modification des plages horaires n'est qu'un des éléments de cette réforme, qui se traduit globalement par une baisse du prix du téléphone pour toutes les catégories d'utilisateurs. Dans le cas particulier des communications entre la métropole et les DOM, la diminution globale du prix des communications sera de 21 %. Il convient en particulier de souligner que le tarif bleu nuit actuel correspond pour ces relations à une réduction de 33 % et non de 75 %. Le nouveau dispositif ne se traduira pas, pour les plages horaires évoquées par l'honorable parlementaire, par un renchérissement des communications, mais bien au contraire par une diminution de leur coût, pour le plus grand bénéfice des Domiens.

Données clés

Auteur : [M. Léo Andy](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1149

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2344

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2713